



Promesse de vente commerce et refus de prêt

Par **cilia77**, le **14/03/2011** à **13:13**

Bonjour, j'ai signé une promesse de vente pour un commerce le 25/02. Il est stipulé "L'acquéreur en vue de financer l'achat du fonds de commerce devra obtenir un prêt bancaire d'un montant de 30000€ auprès de soit BNP, soit HSBC, soit Société Générale". L'expert comptable m'avait demandé 3 banques et j'ai cité celles-ci un peu au hasard. A ce jour, j'ai eu un refus de la BNP mais je n'ai déposé aucune demande à HSBC ou Société Générale (frais de gestion trop élevés). Il est également stipulé que je dois avoir les réponses au plus tard au 15/03. Or, j'aurais probablement les réponses des autres banques au delà de cette date. Mes questions sont donc les suivantes :
- Ce refus de la BNP suffit-il à annuler la vente ?
- Si non, les refus d'autres banques que HSBC et Société Générale valent-ils quelque chose s'ils arrivent avant le 15/03 ?
- Les refus d'autres banques que HSBC et Société Générale valent-ils quelque chose s'ils arrivent après le 15/03 ?
Merci par avance pour vos réponses.

Par **edith1034**, le **14/03/2011** à **13:45**

VOUS DEVEZ justifier des refus des trois banques
le premier est dans les délais, si les autres arrivent dans le mois, ce ne vous sera pas reproché
pour tout savoir sur la cession de fond de commerce
<http://www.fbls.net/commercedroit.htm>

Par **cilia77**, le **14/03/2011** à **13:53**

Des 3 banques ? BNP, HSBC, et SG ? Mais alors, je suis dans mon tort si je n'ai pas déposé

de demande à HSBC et SG ? J'ai bien compris ?

Par **edith1034**, le **14/03/2011** à **16:28**

oui puisque vous avez signé cette clause de plus en plus usitée